Grandhotel Giessbach
BRIENZ

INFORMATIONS PRACTIQUES ET CONDITIONS GÉNÉRALES
PARTIR DU 01.02.2023

1. **Arrivée en voiture :** Autoroute A8, sortie Brienz / Giessbach / Axalp. Une place de parc (à l'extérieur) est disponible à côté de l'hôtel au prix de CHF 10.00 par nuit. Une réservation n'est pas nécessaire. Veuillez suivre les indications de stationnement sur place et laisser votre clé de voiture à la réception. Il y a d'autres places de parc (à quelque 150 m) ou à environ 400 m avant d'arriver à l'hôtel, sur la grande place en lisière de forêt.

2. **Funiculaire de Giessbach :** (circule aussi longtemps que les bateaux de ligne sont en service sur le lac de Brienz)
Le funiculaire relie l'hôtel au débarcadère « Giessbach See » au bord du lac. Les horaires sont alignés sur ceux des bateaux de ligne de la compagnie BLS. Les trajets en funiculaire sont gratuits pour les clients de l'hôtel durant leur séjour.

3. **Navette de l'hôtel :** Des navettes quotidiennes emmènent gratuitement les clients de l'hôtel à la gare de Brienz selon les horaires officiels de l'hôtel et, sur demande, au Musée suisse en plein air de Ballenberg.
Le bus ne circule que sur réservation. Horaires selon notre site web et l'lettre d'arrivée.

4. **Chambres :** Check-in le jour de l'arrivée à partir de 16h00 Check-out le jour du départ jusqu'à 11h00
La chambre d'hôtel doit être libérée le jour du départ avant 11h00. Si la chambre était laissée dans un état qui ne permettait pas la suite de sa location, le manque à gagner de même que des frais additionnels de nettoyage et d'entretien seraient entièrement facturés au client qui a occasionné ces frais. En cas de départ avant la date prévue, le client n'a pas droit au remboursement de prestations réservées dont il ne peut pas profiter.

5. **Responsabilité** : La chambre d'hôtel et les installations historiques de l'hôtel doivent être traitées avec soin. Tout dommage et tout vol seront facturés au client. Les clés de chambre perdues seront également facturées.

6. **Animaux domestiques :** Les animaux domestiques sont les bienvenus. Ils ne sont toutefois pas admis dans les restaurants (exception faite du bar de l'hôtel) et doivent être tenus en laisse dans le reste de l'hôtel. Nous facturons un supplément de CHF 25.00 par nuit et par animal.

7. **Bons** : Les bons cadeaux commandés ne seront en aucun cas remboursés ou repris. Leur validité est de deux ans à compter de la date d'émission. D'éventuelles majorations de prix peuvent être facturées en cas d'utilisation après l'expiration de la date de validité.

8. **Caractère obligatoire :** La confirmation de réservation de la part du Grandhôtel Giessbach rend votre réservation définitive. Les offres doivent être confirmées ou annulées dans le délai indiqué. Si vous n'avez pas confirmé les réservations provisoires, celles-ci peuvent être effacées après l'expiration du délai.

9. **Conditions d'annulation :** En cas d'annulation ou de report du séjour, les frais suivants sont facturés du montant total indiqué dans la confirmation.
Des dispositions dérogatoires sont valables pour des événements ou des manifestations de tout genre ainsi que des offres spéciales.
Entre 7 et 1 jour(s) avant l'arrivée : 50% à partir de 15h00 la veille de l'arrivée : 100%
Nous recommandons de conclure une assurance annulation de voyage.

10. **Acompte** : Le Grandhôtel Giessbach peut vous demander un numéro de carte de crédit pour garantir votre réservation. 50 % du montant total de la réservation sera débité à titre de caution 7 jours avant votre arrivée.

11. **Genres de paiement :** Paiement au comptant, carte de débit EC-direct, Postcard, carte de crédit Eurocard/Mastercard, VISA, American Express, Diners // **Coordonnées bancaires** (frais bancaires éventuels à la charge du payeur)
UBS // Parkhotel Giessbach AG, c/o Parkhotel Giessbach, 3855 Brienz
IBAN: CH65 0022 7227 1212 0101 Z // SWIFT: UBSWCHZH80A

12. **For / Droit applicable :** Le for est Thoune, la langue officielle et de correspondance est l'allemand. En cas de litige, seul le droit suisse est applicable.

Grandhotel Giessbach
BRIENZ

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE À PARTIR DU 01.02.2023

(pour les réservations de groupe à partir de 10 personnes, sous réserve de modification)

1. Informations générales

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont valables pour tous les contrats conclus avec le Grandhôtel Giessbach (GHG). Tout accord qui s'écarterait des CGV doit être convenu par écrit et signé par toutes les parties prenantes.

2. Caractère obligatoire

Toute réservation est considérée comme définitive dès la réception par le GHG de la confirmation signée par le client ou l'organisateur de l'événement. Ce dernier doit confirmer les offres du GHG dans le délai imparti. Sans réponse de la part du client, le GHG efface les réservations provisoires après expiration du délai. Les présentes CGV font partie intégrante du contrat dans tous les cas. Une fois que les données à option ont expiré, les prix peuvent, sans préavis, être sujets à une modification.

3. Salles des fêtes – Chiffres d'affaires minimum et acomptes

Tout l'hôtel à partir du 1er étage : CHF 45'000.00 par jour (dès 18h00 à 11h00 du jour suivant)

Si le chiffre d'affaires minimum n'est pas atteint, la différence est imputée comme location de locaux. Lorsqu'un organisateur d'évènement loue le Grandhôtel Giessbach à titre exclusif pour un évènement de tout genre, il est tenu d'effectuer un paiement préalable de 50 % du chiffre d'affaires minimum jusqu'à 90 jours avant la date de l'évènement. Le GHG se réserve le droit de facturer un acompte pour les évènements de plus de CHF 10'000.00. En cas d'annulation de l'évènement dans le délai d'annulation soumis à des frais, l'acompte n'est pas restitué.

4. Suppléments pour nuit

À partir de 00h00, le Grandhôtel Giessbach prélève un supplément pour nuit de CHF 300.00 par heure entamée. Les évènements qui se tiennent dans les locaux loués peuvent avoir lieu jusqu'à 02h00 au maximum. Puis le client peut achever la soirée jusqu'à 03h00 au bar de l'hôtel.

5. Chambre

Check-in le jour de l'arrivée dès 16h00 Check-out le jour du départ jusqu'à 11h00

La chambre d'hôtel doit être libérée le jour du départ avant 11h00. Si la chambre était laissée dans un état qui ne permettait pas la suite de sa location, le manque à gagner de même que des frais additionnels de nettoyage et d'entretien seraient entièrement facturés au client qui a occasionné ces frais.

En cas de départ avant la date prévue, le client n'a pas droit au remboursement de prestations réservées dont il ne peut pas profiter.

6. Articles de décoration amenés par le client

Le Grandhôtel Giessbach doit être avisé à l'avance de tous les articles de décoration que l'organisateur de l'évènement souhaite apporter. Le GHG est compétent pour décider si ces articles peuvent être utilisés. Ceux-ci doivent remplir toutes les normes (de sécurité). L'organisateur est à 100 % responsable en cas de déprédations ou de dommages éventuels à l'hôtel dus aux articles de décoration apportés. Le GHG se réserve le droit de facturer, en fonction du temps consacré, la charge de travail encourue par la répartition, la décoration, le rangement, le nettoyage ou d'autres activités liées aux articles de décoration.

L'utilisation de confetti, de bulles de savon et de machines à fumée dans des espaces clos ainsi que la dispersion de pétales de fleurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur sont en principe interdits.

7. Boissons et plats apportés

L'organisateur, ses participants et ses invités ne sont autorisés à apporter des plats et des boissons qu'à la seule condition que cela ait été convenu par écrit avec le GHG. Si ce dernier a donné son accord, il calculera une taxe de service lui permettant de couvrir ses frais généraux. Ce principe est valable dans toutes les parties du GHG ouvertes au public ainsi qu'à l'extérieur. Le droit de bouchon pour les boissons alcoolisées apportées s'élève à, respectivement, CHF 42.00 par bouteille de vin de 75cl et CHF 90.00 par bouteille de spiritueux de 75cl. Les tourtes apportées sont coupées et servies sur assiettes pour CHF 8.00 par convive.

8. Divertissement

L'ensemble du périmètre du Grandhôtel Giessbach est classé par l'IFP de la Confédération *zone de la plus haute protection*. Par respect pour la faune et l'environnement, les installations acoustiques sur le domaine public ne sont pas autorisées. Il n'est pas non plus autorisé d'organiser et d'allumer, dans le cadre d'un évènement réservé dans le cadre du GHG, des engins pyrotechniques, des spectacles avec du feu, un lâcher de lanternes volantes, des vols d'hélicoptères ou de drones. Cette interdiction est valable sur tout le périmètre.

Par égard pour les autres invités du GHG, il n'est permis de faire de la musique que dans les salles des fêtes Salon Belle Époque et Salon Davinet et, passé 22h00 avec un volume d'écoute n'incommodant pas les voisins, à moins que le Grandhôtel Giessbach ait fait l'objet d'une réservation exclusive pour cet évènement. Le client ou l'organisateur de l'évènement est prié d'observer dans le choix de la musique qu'il se trouve dans un bâtiment historique dépourvu d'une insonorisation moderne. Les haut-parleurs sont

soumis à une utilisation maximale de 90 décibels. En cas de dépassement, le GHG se réserve le droit d'adapter la puissance sonore.
Il n'est pas possible, en raison des locaux historiques du GHG, d'utiliser des fumigènes ou des machines produisant de la fumée.
Le client ou l'organisateur de l'évènement est prié d'informer des CGV en vigueur toutes les personnes impliquées dans la planification de l'évènement. En cas de manquement aux règles énoncées par le GHG, le client ou l'organisateur est tenu pour responsable.

9. **Animaux**
En dehors des restaurants du GHG « Les Cascades » et « Le Tapis Rouge », les chiens ont accès à tous les autres locaux ouverts au public.

10. **Conditions d'annulation**
Le nombre définitif des invités au banquet réservé doit être communiqué jusqu'à 14 jours avant l'évènement. Tout écart, jusqu'à 24 heures avant le début de l'évènement, de plus de 5 % du nombre d'invités confirmés sera facturé à 100 %. Ce principe est valable aussi bien pour des chambres d'hôtel réservées que pour des menus de banquet définis. L'annulation d'un évènement qui a été confirmé définitivement doit être communiquée par écrit.

Une annulation ou un report de l'évènement donne lieu à l'imputation par le GHG des frais d'annulation suivants, calculés sur le montant total mentionné dans la confirmation :

<u>Pour des évènements sans nuitée</u>

jusqu'à 21 jours avant l'évènement	pas de frais d'annulation
de 20 à 7 jours avant l'évènement	50 % des prestations réservées
de 6 à 0 jour avant l'évènement	100 % des prestations réservées

<u>Pour des évènements avec nuitée et jusqu'à 50 personnes</u>

jusqu'à 60 jours avant l'évènement	pas de frais d'annulation
de 59 à 30 jours avant l'évènement	25 % des prestations réservées
de 29 à 14 jours avant l'évènement	50 % des prestations réservées
au cours des 2 semaines précédant l'évènement	100 % des prestations réservées

<u>Pour des évènements avec nuitée et à partir de 51 personnes</u>

jusqu'à 90 jours avant l'évènement	pas de frais d'annulation
de 89 à 60 jours avant l'évènement	25 % des prestations réservées
de 59 à 30 jours avant l'évènement	50 % des prestations réservées
au cours des 29 jours précédant l'évènement	100 % des prestations réservées

Les annulations de chambres réservées ne sont pas facturées par le GHG dans la mesure où ces chambres peuvent être relouées.

11. **Prix & conditions de paiement**
Les clients ou les organisateurs d'évènement provenant de l'étranger doivent indiquer, lors de la réservation, une carte de crédit valable comme garantie de réservation.
Pour les réservations qui dépassent CHF 5'000.00, le GHG peut exiger un acompte. Les acomptes sont facturés pro forma et doivent être payés dans les 30 jours. Pour une adresse de facturation à l'étranger, la prestation confirmée est facturée à 100 % au préalable (valeur 30 jours avant l'arrivée au GHG) ou la carte de crédit est débitée.
Les factures doivent être honorées dans un délai de 14 jours à compter de la date de la facture. Il n'est pas accordé de rabais ni d'escompte.

Tous les prix sont indiqués en francs suisses (CHF) et ils s'entendent TVA et service compris ; à noter toutefois que la taxe d'hébergement n'est pas comprise. Toute indication de prix en euro n'est fournie qu'à titre indicatif ; les prix de la facture sont indiqués exclusivement en francs suisses. Les factures doivent être honorées dans un délai de 14 jours à compter de la date de la facture. S'il y a des prestations individuelles que les invités doivent payer eux-mêmes, ces prestations doivent être payées sur place auprès de l'hôtel. Si ce n'est pas possible pour une raison ou une autre, l'organisateur de l'évènement est tenu de prendre en charge ces coûts à moins qu'il puisse indiquer une adresse de facturation valable de ses invités.

12. **For / droit applicable**
Le for est Thoune, la langue officielle est l'allemand. Dans tous les cas, le droit suisse est applicable.
La société Parkhotel Giessbach AG (Grandhôtel Giessbach) décline toute responsabilité. L'assurance est affaire des participants.
Pour les objets déposés dans les chambres de l'hôtel fermées à clé, les dispositions des art. 487 et 489 du Code des Obligations (CO) sur la responsabilité sont applicables ; pour les objets de valeurs, les dispositions des art. 488 et 489 CO sont applicables.
Dépôt d'hôtellerie; art. 487 ss.

Brienz, 1. Janvier 2023